

24 octobre 2012

La CAP des inspecteurs des affaires maritimes était présidée par Monsieur Hervé Schmitt, responsable de la sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaire.

Approbation du procès-verbal de la CAP du 16 juin 2012

Quelques modifications sur le procès-verbal de cette CAP (page 5).

Réduction d'ancienneté de 1 mois – année 2011

Non attribution de réduction d'ancienneté aux 19 agents suivants :

- 9 agents radiés,
- 6 agents détachés 14-1 (emploi fonctionnel de conseiller des affaires maritimes),
- 1 agent détaché 14-10 (scolarité ENAC),
- 3 stagiaires.

Nous avons un reliquat de 3,8 mois qui sera reporté sur l'enveloppe 2012 avec l'accord des organisations syndicales.

Mouvements

1^{er} niveau : mutation au 1^{er} janvier 2013

- poste 123771, DRIEA : Stéphane MEINIER (actuellement à SG/DRH)
- poste 124937, DIRM 44 : François BOUDET (actuellement en DDTM 17)
- poste 124641, CETE Méditerranée : Christine GRIMAL (actuellement en DDTM 13)
- poste 124973, CNS Marseille : Stéphane VASSEUR (déjà positionné sur le poste, changement de fonction)

2^e niveau : pas de poste vacant

Détachements entrants au 31 décembre 2012

- CSN de Rouen : Sylvain DOUCHET (avec formation)
- LPM de Nantes : Yann MENEZ

Intégration

Un dossier est mis à l'étude pour complément d'information ; il fera ensuite l'objet d'une CAP écrite.

Nominations au grade d'Inspecteur des Affaires Maritimes

- 1 – Marc GALLENE, DDTM 44
- 2 – Philippe LE ROLLAND, DDTM 14
- 3 – Claude DROUGLAZET, DDTM 29

Recours sur PFR

2 dossiers ont été examinés. Les organisations syndicales ont proposé un vote pour revoir le coefficient.
CFDT – CGT : 4 POUR - Administration : 4 CONTRE
Résultats : les 2 recours sont rejetés.

Questions diverses

Postes en Outre-Mer : les organisations syndicales demandent une nouvelle fois à l'administration de publier des fiches détaillées pour ces postes.

Postes d'adjoints CSN (centre de sécurité des navires)

Les organisations syndicales soutiennent la nécessité d'avoir un poste d'adjoint par centre. Monsieur EYMARD répond que le sujet est toujours d'actualité, mais n'est pas prioritaire. L'administration souhaite avoir un consensus pour avancer ; cela permettrait une ouverture pour l'évolution de carrière des agents ISN (inspecteurs de la sécurité des navires).

Recours liés à l'absence d'entretien professionnel

4 inspecteurs ont déposé un recours. Malgré les courriers de rappel de l'administration aux services, tous les entretiens professionnels n'ont pas encore été réalisés.

Le président propose de rappeler à nouveau leurs obligations aux services, avec copie aux organisations syndicales.

Évolution du corps des inspecteurs des affaires maritimes

Les organisations syndicales réclament un calendrier pour une intégration rapide.

La première échéance est la réflexion sur le métier d'ingénieur, avant la reprise de l'exercice de fusion. Des cycles de réunions sont prévus en janvier et février 2013 : la CFDT insiste afin que les inspecteurs des affaires maritimes participent à ces assises.

La fusion des corps d'ingénieurs est un point inscrit dans l'agenda social de Mme Lebranchu, ministre de la Fonction publique, selon un rythme en cours d'élaboration.

En 2013, les attachés devront intégrer le CIGEM. Au préalable, l'arrêté en cours d'élaboration doit être publié, à l'issue de la discussion avec la Fonction publique.

Les dernières informations sont ici :

http://www.cfdt-ufetam.org/carrieres/categoriel/presentation_CIGEM_bilaterale_16-10-12.pdf

La CFDT soutient l'intégration des inspecteurs des affaires maritimes dans les 2 grands corps de catégorie A du ministère, par spécialité et au cas par cas. Nous souhaitons donner la possibilité aux agents d'avoir le choix d'option, en fonction de leur « métier ».

Selon l'administration, les échéances sont similaires : fin 2013, voire 1^{er} trimestre 2014, pour intégrer les IAM techniques dans le corps des ITPE, et début 2014, pour intégrer les IAM administratifs dans le corps des attachés. La CFDT s'impliquera pour accélérer les processus !

Le président a proposé de mettre en place des réunions bilatérales avec les organisations syndicales, pour continuer le travail de concertation. Ce sera l'occasion de défendre nos positions !

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élus CFDT:

Catherine RATSIVALAKA DIRM NAMO 02 98 60 51 40
catherine.ratsivalaka@developpement-durable.gouv.fr

Marie-Françoise EUZEN LPM Le Guilvinec 02 98 58 96 00
marie-francoise.euzen@developpement-durable.gouv.fr

Pour des dossiers à traiter lors de la prochaine CAP, contacter également:

Stéphane KERAUDRAN DIRM NAMO 02 97 37 20 93
stephane.keraudran1@developpement-durable.gouv.fr

prochaine CAP : 19 février 2013

N'attendez pas le dernier moment pour contacter vos élus, ils seront d'autant plus efficaces !

[RESPECTÉS]

La CFDT, c'est faire.

Cfdt
des choix, des actes